

DEC140675DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Robutel et Mme Rachida Amhidez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8028, intitulée Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides.

LA DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Robutel, CR1, Directeur adjoint et à Mme Rachida Amhidez, TCS, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n° DEC132765DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014.

Le directeur d'unité
Daniel Hestroffer

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012